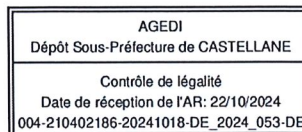


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence



CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE THORAME BASSE

Séance du vendredi 18 octobre 2024

Date de la convocation: 10/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bruno BICHON

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Présents : Bruno BICHON, Florine DUPONT SENES, Nicole HOGGE, Caroline CHAILLAN, Didier VIAL, Yvette MIGUEL, Jean-Yves KISTON, Robert LIAUTAUD

Votants: 10

Représentés: Monique JANIN par Nicole HOGGE, Florence FOURNEAU par Florine DUPONT SENES

Pour: 10

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Denis GARIN

Secrétaire de séance: Nicole HOGGE

Objet: Cession terrain Commune / PAGLIA - DE_2024_053

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de Monsieur PAGLIA d'acheter une partie de la parcelle communale cadastrée sous le numéro C-535 située sous la déchetterie afin de déplacer son activité professionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE la demande de Monsieur PAGLIA d'acquérir une partie parcelle communale cadastrée sous le numéro C-535.

DECIDE de déclasser une partie de la parcelle communale C-535 et d'en fixer le prix à 8 000 euros de l'hectare.

DIT que les frais de bornages et d'acte seront à la charge de l'acheteur

AUTORISE Monsieur le Maire ou une des adjointes à mener à bien cette transaction et à signer tout acte à intervenir.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Bruno BICHON

